



DÉLIBÉRATION

du 25 juin 2024

Présents : 25 Excusés : 1 1 pouvoir Absents : / Votants : 26 En exercice : 26	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures cinquante, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, Mme Isabelle LEAUTE, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : M. Philippe JAHAN (ayant donné pouvoir à Antony AURILLON)</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Sandrine SUTEAU</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 19 juin 2024</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>26/06/2024</u> Publiée, le <u>27/06/2024</u> Notifiée, le	
Délibération n°24.5.10	<u>RESSOURCES HUMAINES</u> <i>Pôle Enfance Jeunesse –LAEP - Création de 3 emplois non permanents compte tenu de l'accroissement temporaire d'activité</i>

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal ses délibérations des 13 septembre 2022, 16 février 2023 et 20 septembre 2023 l'autorisant à recruter des vacataires ou des contractuels pour l'exercice de la mission d'accueillant du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP).

Elle propose, compte tenu de la fréquentation et de l'organisation du service de créer 3 emplois non permanents d'accueillants du LAEP à temps non complet, le premier à 2,80/35^{ème} et les 2 autres à 3,47/35^{ème} compter du 1^{er} septembre 2024.

Après avoir entendu cet exposé,

Sur proposition de Madame le Maire,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23 2°,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 24 voix pour et 2 abstentions :

► **CRÉE** un emploi non permanent d'accueillant à temps non complet (2,80/35^{ème}) pour une durée de 11 mois maximum pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité au LAEP, à compter du 1^{er} septembre 2024; ouvert sur le grade d'éducateur de jeunes enfants, relevant de la catégorie hiérarchique A,

► **CRÉE** un emploi non permanent d'accueillant à temps non complet (3,47/35^{ème}) pour une durée de 11 mois maximum pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité au LAEP, à compter du 1^{er} septembre 2024; ouvert sur le grade d'éducateur de jeunes enfants relevant de la catégorie hiérarchique A,

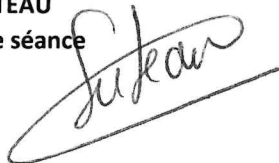
► **CRÉE** un emploi non permanent d'accueillant à temps non complet (3,47/35^{ème}) pour une durée de 11 mois maximum pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité au LAEP, à compter du

1^{er} septembre 2024; ouvert sur le grade d'infirmier en soins généraux, relevant de la catégorie hiérarchique A,

► **DIT** que leur traitement sera calculé par référence au maximum au dernier échelon du grade de recrutement,

► **PREVOIT** les crédits correspondants au budget 2024.

Sandrine SUTEAU
Secrétaire de séance



Le Maire,
Nadine YOU

